



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE
Union Fédérale de l'Action Sociale



Convention Collective Nationale du Travail du 26 août 1965

Commission Paritaire Permanente Nationale de Négociation et d'Interprétation (CPPNI)
Vendredi 18 novembre 2022 à 9h00 – CHARENTON-LE-PONT

Les employeurs proposent de mettre sur la table la signature d'un avenant pour une augmentation de la valeur du point à hauteur de 3 % (valeur point : 5,459 €) et de rajouter 50 € aux salarié.e.s infra SMIC.

Une réunion en visio est programmée le 9 décembre 2022 après-midi pour la signature de l'avenant.

En concordance avec les négociations dans les autres branches, il n'y aura pas de signature pour la CGT, il n'y aura pas non plus d'opposition.

La démarche des employeurs visant à ce que toute.s les salarié.e.s puissent bénéficier du Ségur sera reprise après l'avenant de pouvoir d'achat ?

La CGT rappelle les revendications « Ségur pour tous » et augmentation de 300€ pour toute.s.

- **Un avenant sur le régime de prévoyance obligatoire.**

La CGT pas signé les derniers documents proposés et s'indigne devant la baisse de garantie.

CFDT et CFE-CGC ont signé.

Les employeurs n'ont pas eu le temps de proposer un avenant concernant la nomenclature cadre.

L'intégration de points dans les grilles des cadres hiérarchiques (36 et 92 points correspondants à la reconnaissance du diplôme).

Cette question est reportée à plus tard.

Les employeurs enverront le « classeur » (terminologie de la Convention mis à jour pour janvier.

Calendrier des CPPNI 2023 :

27 janvier, 17 mars, 2 juin, 22 septembre et 17 novembre.